

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Le C.C.A.S se réunira le jeudi 5 avril 2018
à 20h30 à la Mairie.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier CCAS
- 2- Approbation du Compte Administratif 2017 CCAS
- 3- Vote du budget primitif 2018

Questions diverses

Le Maire

Convocation envoyée par courrier au domicile des élus
le 28 mars 2018 et par mail le 28 mars 2018

DATE et HEURE	Judi 5 avril 2018 20h30 Conseil d'administration C.C.A.S
Présents	ASTRUC Thierry, GALLEGO Sonia, BESSE Didier, STUBER Denis, ALAUZET Cécile, ALVAREZ Jean-Pierre
Absents	QUERTENMONT Yolande, FACCIN Jacqueline, FRANC Emmanuelle
Ordre du jour	Voir dessous

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : GALLEGO Sonia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

Ordre du jour

1- Approbation Compte de gestion 2017 CCAS

Délibération 2018/07

Monsieur le président informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisé par le receveur en poste à Montastruc la Conseillère et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Le conseil d'administration considérant l'identité de valeur entre les opérations budgétaires de l'ordonnateur d'une part et du comptable public, d'autre part :

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion élaboré par le receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes pour le même exercice à celles du compte administratif

2- Approbation Compte administratif 2017 CCAS

Délibération 2018/08

Monsieur le président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 et présente le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées

Le conseil d'administration examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	200.00	
Recettes	100.00	
Déficit de clôture	- 100.00	
Résultat antérieur reporté	400.00	
Résultat	300.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2017

3- Vote du budget primitif 2018

Délibération 2018/10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612.1 et suivants L2311.1 à 2343.2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 pour la Commune

Monsieur le président expose les conditions de préparation du budget 2018 et en présente son contenu

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT
Total Dépenses	800.00
Total Recettes	500.00
Résultat antérieur reporté	300.00

4- Questions diverses

Est-ce que le goûter des aînés aura lieu en 2018 ?

La nouvelle équipe depuis janvier a dû s'occuper de nombreux dossiers, et cela n'a pas permis de planifier le goûter des aînés.

Cependant, si des administrés bénévoles souhaitent se charger de l'organisation il est possible de l'envisager.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h

Le secrétaire de séance

GALLEGO Sonia, 2^{ème} adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Gallego', written in a cursive style.